

COUP D'POUCE permet aux conducteurs et passagers de se rencontrer plus facilement afin de partager un p'tit bout de chemin ensemble, entre Marigné-Lailié et Ecommoy.

Si vous avez des questions, mais aussi des remarques ou des idées à propos de ce projet, pour mieux le valoriser, ou bien l'améliorer !

Marigné-Lailié

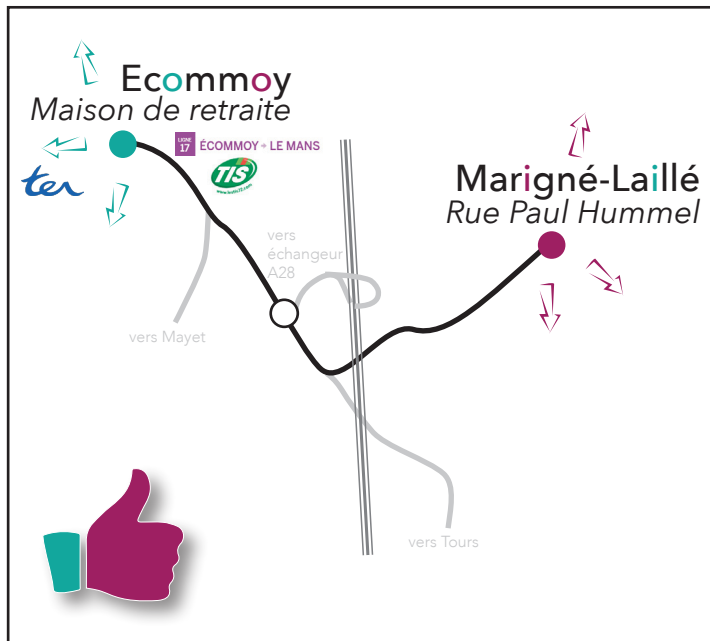


Ecommoy

Vous êtes invité(e), sans retenue, à la solidarité, l'entraide, la convivialité et à être des ambassadeurs actifs de cette offre de covoiturage spontané de proximité.

[coupdouce@paysdumans.fr](mailto:coupdouce@paysdumans.fr)

Ou bien appelez la Mairie de Marigné-Lailié au 02 43 42 12 12



Scannez et découvrez !

sur [www.paysdumans.fr](http://www.paysdumans.fr)

[www.paysdumans.fr/projets/coup-dpouce](http://www.paysdumans.fr/projets/coup-dpouce)



**COUP D'POUCE**  
covoiturage spontané de proximité

**COUP D'POUCE**  
covoiturage spontané de proximité

Conception, réalisation : Pays du Mans © MG/LN avril 2016

Proposé par :



Encouragé par :



Service créé dans le cadre du programme mobilité durable ADEME porté par le Pays du Mans / Pôle Métropolitain G9 Le Mans Sarthe :



**100% SOLIDAIRE**

Rejoindre Ecommoy depuis Marigné-Laillé n'est pas aisé en transports collectifs.

C'est pourquoi les mairies de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois se sont associées avec le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe pour créer une solution complémentaire de mobilité !

COUP D'POUCE permet aux conducteurs et passagers de se rencontrer plus facilement afin de partager un p'tit bout de chemin ensemble, entre Marigné-Laillé et Ecommoy.

Pour cela, 2 arrêts COUP D'POUCE ont été installés, le premier à proximité de la bascule, rue Paul Hummel à Marigné-Laillé, et le second à la maison de retraite d'Ecommoy.

## COUP D'POUCE

covoiturage spontané de proximité

Vous êtes à Marigné-Laillé et souhaitez vous rendre à Ecommoy, ou bien vous venez par exemple de descendre du car ou du TER à Ecommoy et souhaitez rentrer à Marigné-Laillé :

> Rendez-vous à l'un des arrêts COUP D'POUCE et à l'aide du bouton d'appel, activez le signal lumineux indiquant aux automobilistes que vous souhaitez un COUP D'POUCE !

## Comment ça marche ?

Le principe est simple ...

**Pour vous rendre à Ecommoy :**

- Rejoignez l'arrêt COUP D'POUCE installé à la bascule, rue Paul Hummel à Marigné-Laillé.
- Appuyez sur le bouton d'appel pour activer le signal lumineux et ainsi faire savoir aux automobilistes que vous souhaitez bénéficier d'un covoiturage spontané.
- Au bout d'1 minute, le signal s'arrêtera. Si aucun véhicule ne s'est arrêté, appuyez à nouveau sur le bouton d'appel.
- Lorsqu'un véhicule s'arrête, confirmez votre destination si le conducteur s'y rend et s'il est d'accord pour vous y emmener. Vous pouvez alors monter dans son véhicule.

**Pour rentrer sur Marigné-Laillé :**

- Rejoignez l'arrêt COUP D'POUCE installé au niveau de la maison de retraite d'Ecommoy.
- Appuyez sur le bouton d'appel pour activer le signal lumineux et ainsi faire savoir aux automobilistes que vous souhaitez bénéficier d'un covoiturage spontané vers Marigné-Laillé.



### Quelle assurance pour pratiquer ce covoiturage ?

Ce type de covoiturage, Coup D'Pouce, est un service amical. Le conducteur n'accepte donc pas de rémunération et ne réalise donc pas de bénéfice, faute de quoi il serait considéré comme un transporteur professionnel et nécessiterait une assurance professionnelle spécifique.

Pour rappel, Coup D'Pouce est basé sur des valeurs de solidarité et d'entraide : il s'agit d'une offre de mobilité gratuite à 100% !

Le propriétaire d'un véhicule doit souscrire au minimum une assurance responsabilité civile. Cette garantie couvre les dommages qui peuvent être occasionnés à des tiers lors d'un sinistre. Ainsi, le passager du covoiturage est garanti par cette assurance obligatoire.

### Quelle responsabilité vis-à-vis de Coup D'Pouce ?

Les collectivités associées à ce projet mettent à disposition le matériel nécessaire pour cette nouvelle solution de mobilité mais ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects liés au covoiturage et ne pourront pas être tenues pour responsables d'un éventuel dysfonctionnement. Le covoiturage des mineurs reste sous la responsabilité totale et entière des parents.